Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_23-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	43
Votants	46

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/03/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-023 : ZAE Moulin Madame 2 – Combourg : Cession de délaissés de la SCI Renard'eau

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_23-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu la délibération N° 2020-01-DELA-13 fixant le prix de référence de la zone d'activités du Moulin-Madame 2 à 29,00 €HT le m² ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 16 décembre 2024 ;
- Vu le courrier en date du 17 juin 2024 de Mme Céline BOUCHER et M. Arnaud RENARD confirmant leur intention d'acquérir une surface supplémentaire au sein de la zone d'activités du Moulin Madame 2 ;
- Vu la délibération n°2024-09-DELA-80 du 26 septembre 2024 « Zone d'Activité du Moulin Madame 2 - Combourg - Vente d'une surface supplémentaire à la SCI KER DOUR - RENARD'EAU » ;
- Vu l'avis des domaines en date du 25/02/2026 ;

2. Contexte :

La société ARNAUD RENARD est spécialisée dans le contrôle de l'eau sous l'enseigne RENARD'EAU. Elle intervient sur les études, la pose et l'entretien de systèmes de pompage, d'arrosage, d'irrigation de piscine et de spas. Intervenant sur les secteurs de Saint-Malo, Rennes, Dinan et Avranches, la société accompagne des particuliers, des collectivités et des propriétaires de terrains agricoles. Immatriculée en 2014, l'activité s'est installée fin 2020 dans des locaux à Miniac-Morvan.

En 2022, l'activité déménage sur la zone du Moulin Madame 2 au sein d'un bâtiment d'environ 500 m². Elle compte aujourd'hui 4 salariés.

Aujourd'hui, Mme Céline BOUCHER et M. Arnaud RENARD font la demande d'une surface supplémentaire afin d'étendre leur surface de stockage.

Les divisions foncières ont été effectuées durant l'année 2025, et la délibération initiale du 26 septembre 2024 prévoyait une signature de l'acte authentique dans un délai d'un an, aujourd'hui dépassé. Il convient donc de reprendre une délibération qui permettra en outre de préciser les contenances et la numérotation définitive des parcelles concernées.

3. Description du projet :

Il est proposé de céder à Mme Céline BOUCHER et M. Arnaud RENARD, représentants de la SCI KER DOUR, une surface supplémentaire au sein de la zone du Moulin Madame 2 aux conditions suivantes :

- Parcelles : D n°1993, D n°1995 et D n°1997
- Surface : 437 m² selon document d'arpentage n°2066J
- Prix : 29,00 €HT/m² soit 12 673,00 € HT
- Frais : Conformément à la délibération du 26 septembre 2024, la Communauté de communes a missionné un géomètre pour élaborer un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral selon le plan annexé.
- Conditions : Règlement de vente validé par la délibération 2020-12-DELA-127 lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020
- Représentation : Etude DU MAIL à Combourg

Avis du bureau communautaire en séance du 5 février 2026 : FAVORABLE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_23-DE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la cession à la SCI KER DOUR, ou toutes autres personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une emprise foncière constituées des parcelles cadastrées D n°1993, D n°1995 et D n°1997 et d'une contenance totale de 437 m² ;

- **APPROUVER** le prix de vente de 29,00 € HT / m² soit 12.673,00 € HT ;

- **PRÉCISER** que les frais de géomètre ont été pris en charge par la Communauté de communes ;

- **DESIGNER** l'étude notariale du Mail à COMBOURG (35270) pour représenter le vendeur et la Communauté de communes dans cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette acquisition ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé